

R. 3. Par. 1662. De la Haye ce 22^e. Decemb. 1661.
à Paris.

Monsieur. Vos derniers du 22^e de ce mois, ne nous
marquent pas plus d'avance en nos affaires que vos
precedents. Ces lenteurs sont facheuses, et je n'y voy nul
remede. Votre prudence veillera a tout, & jugera bien quand
il sera necessaire de presser. Je ne doute point que
vous ne repetiez fort souvent ce que je vous ay rememore
par mes precedents sur le tort qu'on fait au Prince
a mon regard. On fait bien paroistre que ce ne sont
que pretextes fort mal recherchez, & que l'on a d'autres
pensees & desseins que je doute fort si le temporiser
changera. Je scay bien qu'il vous est dur, aussi bien qu'a
moy: Mais encore faudra-il leur donner mesme pleine
& tout loisir, pour leur ostir tout autre pretexte contre
nous, d'avoir trop precipite. Je suis fort aisé que nos
Ambassadeurs ont bien receu vostre compliment. Je leur
escrieray par l'ordinaire prochain, & adviseray aussy ce
que je pourray escrire a Monsieur de Turenne.
Je vous ay deja mande par mes derniers que vous fai-

tes bien de ne point répondre a tous ceux qui vous é-
crivent d'Orangi. Cependant j'approuve fort ce que
vous avez répondu au jeune Chambren, et ay veu
avec esmotion la copie de la lettre qu'il vous a é-
crite, et ceux du Consistoire, sur le sujet de ces
pretendues insolences de quelques jeunes gens. Jay
sujet d'appréhender que ce ne soient des pratiques
de nos ennemis, & de ceux de la Religion, et que
Beauregard n'y aye beaucoup de part. Vous le cognoi-
sez, & la copie de ^{la} ~~la~~ ^{seconde} lettre qu'il vous a écrite
d'Orangi, ne m'y confirme pas peu, & qu'il taschera
de se vanger de ce qu'on l'empêche d'estre le Maistre
des deniers de la Firme pour se rembourser des débtes
qu'il prétend encor luy estre deues fort injustement,
& d'en disposer a sa fantaisie, comme il a fait par
de deux ans. Je ne trouverois pas étrangi que ces
Messieurs du Consistoire deputassent en Cour de France
pour la disabuser de toutes ces calomnies. Mais je
juge fort inutile qu'ils envoient pour cela vers moy,

qui n'y scaurois remédier tant que nous ne serons pas
les Maîtres de la Principauté. Je croy que ce sera
aussy vostre sentiment, & qu'encore feroient ilz mieux
de porter leurs plaintes en Angleterre, ou j'ay fait
recommander au Roy & a son Grand-Chancelier nostre
negotiation en France, surquoy j'attens response, &
suis

Monsieur,

vos tres-humbles
& vous faire service

Amelioré

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely French or Dutch, covering the top portion of the page.]

[Faint handwriting in the middle section, possibly a signature or a short note.]

